Image not found or type unknown

aucun versement du conjoin

Par **Fleur2Lys**, le **11/08/2012** à **17:53**

bonjour, j'ai vecu pendant 3ans avec un homme qui ne m'a jamais payer un loyer, il etait bien declaré comme vivant chez moi sur ses impots mais par contre il n'etait pas sur le bail, une poursuite judiciaire est-elle tout de meme envisageable?

Par **youris**, le **11/08/2012** à **18:12**

bjr,
si vous étiez en concubinage, cet homme n'était pas votre conjoint, terme réservé aux personnes mariés.
vous êtes en location avec le bail à votre nom.
vous avez vécu dans cet appartement avec cet homme.
pour quelle raison vous aurait-il payé un loyer si vous ne lui avez rien demandé pendant ces 3 années ?
si vous aviez l'intention de lui demander un loyer cela était de la sous-location qui nécessite l'accord du bailleur.
pour entamer une procédure judiciaire contre lui, il vous faudra prouver qu'il était entendu qu'il devait vous verser un loyer et lui vous répondra qu'il a toujours été question d'un hébergement à titre gratuit.
cela me rappelle ce proverbe "quand on aime, on ne compte pas; quand on n'aime plus, on commence à compter".
cdt

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés